



Dossiers de l'OHI No. S1/6100/2026 & FO/599/01

**LETTRE CIRCULAIRE DE LA  
COMMISSION DES FINANCES  
01/2026  
19 janvier 2026**

**4<sup>ème</sup> SESSION DE L'ASSEMBLEE DE L'OHI**

**REUNION DE LA COMMISSION DES FINANCES**

**Monaco, 19 avril 2026**

**Références :**

- A. Lettre circulaire de l'Assemblée No. 1 du 17 avril 2025 - *Annonce et dispositions générales*
- B. Règles de procédure de la Commission des finances de l'OHI
- C. A4 PRO1.3 Crédit du Centre d'infrastructure de l'OHI – Règlement du personnel

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1. Conformément aux dispositions annoncées dans la référence A, la Commission des finances tiendra sa prochaine réunion ordinaire le dimanche 19 avril 2026, de 15 h à 16 h 30, au Secrétariat de l'OHI (veuillez noter que le lieu diffère de celui annoncé dans la LCA 1 (référence A)), en marge de la 4<sup>ème</sup> session de l'Assemblée. Conformément à la règle 1 de la référence B, tout Etat membre qui n'est pas privé du droit de vote ni de ses avantages et prérogatives peut participer aux travaux de la Commission des finances.
2. Conformément aux règles 3 et 6 de la référence B, l'ordre du jour provisoire de la réunion figure à l'annexe A. Les membres de la Commission des finances sont invités à examiner tout item ou proposition supplémentaire qu'ils souhaiteraient voir examiner lors de la réunion.
3. Conformément à la règle 7, la Commission sera invitée à élire son président et son vice-président au début de la réunion, comme indiqué dans l'ordre du jour provisoire. La présidente actuelle de la Commission, Mme Isabelle Rosabrunetto (Monaco), et la vice-présidente actuelle, Mme Sonia Chanell (Royaume-Uni), ont fait part de leur intention de se présenter à la réélection. Il est demandé aux Etats membres de bien vouloir examiner s'ils souhaitent proposer un autre candidat à la présidence ou un candidat à la vice-présidence. Les Etats membres sont priés de noter que le président et le vice-président sont tenus d'assister une fois par an à une réunion hybride au Secrétariat afin d'examiner la situation financière de l'Organisation et de traiter toute question pertinente, notamment en ce qui concerne la préparation de la réunion annuelle du Conseil.
4. Afin que le Secrétaire général puisse préparer et publier l'ordre du jour provisoire révisé et les documents connexes conformément à l'article 6 de la référence B, les Etats membres sont invités à répondre comme demandé aux paragraphes 2 et 3 ci-dessus, au Secrétariat ([cl\\_lc@ioh.int](mailto:cl_lc@ioh.int)) dès que possible et au plus tard le 15 février 2026.

5. Il est demandé aux Etats membres qui souhaitent assister à la réunion de la Commission des finances d'inscrire jusqu'à deux délégués via le système d'enregistrement de l'OHI intégré au portail de l'OHI (<https://portal.ilo.int/page/meetings/2094>) **au plus tard le 1er mars 2026**.

Veuillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,



Dr Mathias JONAS  
Secrétaire général

Annexes :

Annexe A : Ordre du jour provisoire

**Annexe A à la LCCF 01/2026**

**REUNION DE LA COMMISSION DES FINANCES**

**Monaco, 19 avril 2026**

**Ordre du jour provisoire**

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Rapport financier 2023 – 2025
4. Résultats de l'audit pour le Rapport financier annuel 2025
5. Recommandations du Secrétaire général pour l'excédent 2025
6. Mise en œuvre du Budget pour 2026
7. Budget triennal 2027 – 2029
8. Révision de la Publication M-7 de l'OHI – Règlement du personnel (cf. Référence A)
9. *(tout item dont l'inclusion est demandée par la Commission des finances)*
10. Election du président et du vice-président pour la période 2027 - 2029
11. Rapport à l'Assemblée
12. Questions diverses
13. Clôture de la réunion